

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 1 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **CC152**

Code(s) du produit : Pas disponible.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Solution de passivation
Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement
Restrictions d'utilisation: Aucune connue.

Famille chimique : Mélange

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

CEDA Industrial Services LP

2130 121 Avenue NE
Edmonton, AB,
T6S 1B1

No. de téléphone du fournisseur

: 780-472-6766

No. de téléphone en cas d'urgence

: 780-472-6766

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide transparent incolore. Inodore.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque :

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire - Catégorie 1.

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 2 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Carbonate de sodium	carbonate de soude Acide carbonique, sel de sodium	497-19-8	7.0 - 10.0
Phosphate de sodium, tribasique	Phosphate trisodique, anhydre	10101-89-0	5.0 - 7.0
nitrite de sodium	Sel de sodium d'acide nitreux	7632-00-0	0.1 - 0.5

Les pourcentages des concentrations pour les produits chimiques mentionnés ci-dessus peuvent varier d'un lot à l'autre. Les concentrations indiquées représentent la plage de concentration réelle pour chaque produit chimique.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Contact avec la peau* : Rincer la peau avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 3 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque des lésions oculaires graves. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la gorge endolorie, le nez courant et la brièveté du souffle. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Contient des oxydants, qui peuvent augmenter la vitesse de la combustion des matières combustibles avec des effets de brûlures à l'inflammation.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de sodium. ;Oxydes de carbone; Oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Porter un équipement de protection adéquat. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 4 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Communiquer avec les agences environnementales locales et provinciales pour assistance et/ou pour les exigences de déclaration.
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter une protection oculaire/visage Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Conditions d'un stockage sûr

- : Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement.

Substances incompatibles : Acides forts

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Carbonate de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D
Phosphate de sodium, tribasique	P/D	P/D	P/D	P/D
nitrite de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

- : Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussières et/ou fumées). Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

Protection de la peau

- : Porter des gants de protection. Advice should be sought from glove suppliers.

Protection des yeux/du visage

- : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des lunettes de sécurité.

Autre équipement de protection

- : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 5 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Considérations générales d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide transparent incolore.

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : P/D

pH : 10-12(solution 1%)

Point de fusion/point de congélation

: Pas disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 100°C (212°F)

Point d'éclair : Ne s'applique pas (ne brûle pas)

Point d'éclair, méthode : S/O

Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)

: Pas disponible.

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Propriétés comburantes : Non applicable

Propriétés explosives : Non applicable.

Tension de vapeur : Pas disponible.

Densité de vapeur : Pas disponible.

Densité relative / Poids spécifique

: 1.1

Solubilité dans l'eau : Soluble.

Autres solubilité(s) : Pas disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: Non applicable.

Température de décomposition

: Pas disponible.

Viscosité : Pas disponible.

Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 6 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Ce produit n'est pas réactif.

Stabilité chimique : Le produit est stable en conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues en conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.

Matériaux incompatibles : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la gorge endolorie, le nez courant et la brièveté du souffle.

Signes et symptômes - ingestion

: L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer une légère irritation transitoire.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmolement et conjonctivite. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Un contact fréquent ou prolongé peut dessécher la peau, conduisant à l'inconfort et la dermatite.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 7 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015). Classification: Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire) Peut irriter les voies respiratoires.

N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition répétée).

Maladies aggravées par une surexposition

: Aucun à notre connaissance.

Substances synergiques

: Pas disponible.

Données toxicologiques

: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Carbonate de sodium	P/D	2800 mg/kg	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Phosphate de sodium, tribasique	P/D	7400 mg/kg	P/D
nitrite de sodium	5.5 mg/L (poussières)	180 mg/kg	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : N'est pas classé pour les dangers pour l'environnement. Toutefois, il ne faut pas exclure la possibilité que les déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Carbonate de sodium	497-19-8	300 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	Aucun(e).
Phosphate de sodium, tribasique	10101-89-0	>100mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
nitrite de sodium	7632-00-0	0.54 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	1

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Carbonate de sodium	497-19-8	200 mg/L [Ceriodaphnia (puce d'eau)]	P/D	Aucun(e).
Phosphate de sodium, tribasique	10101-89-0	>100mg/L (daphnie magna)	S/O	Aucun(e).
nitrite de sodium	7632-00-0	15.4 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 8 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Carbonate de sodium	497-19-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Phosphate de sodium, tribasique	10101-89-0	>100mg/L (algues vertes)	S/O	Aucun(e).
nitrite de sodium	7632-00-0	≥ 100 mg/L/72hr (algues vertes)	100 mg/L/72hr	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Pas disponible.

Potentiel de bioaccumulation

: Pas disponible.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)	S/O	no bioaccumulation
Phosphate de sodium, tribasique (CAS 10101-89-0)	S/O	S/O
nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)	- 3.7	3.162 (estimé)

Mobilité dans le sol : Une grande solubilité dans l'eau indique une grande mobilité dans le sol.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Recueillir, réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés sur un site d'élimination des déchets reconnu. Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.





CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 9 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
ICAO/IATA	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
ICAO/IATA	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					
IMDG	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
IMDG	Aucun(e).				
Informations supplémentaires					

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

: Cette substance ne répond pas aux critères d'une marchandise dangereuse pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 10 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Carbonate de sodium	497-19-8	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Phosphate de sodium, tribasique	10101-89-0	Non	5000 lb final RQ (listed under Sodium phosphate, tribasic); 2270 kg final RQ (listed under Sodium phosphate, tribasic)	P/D	Non	Non
nitrite de sodium	7632-00-0	Oui	100 lb/ 45.4 kg	Aucun.	Oui	1%

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dommage de l'œil; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Carbonate de sodium	497-19-8	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Phosphate de sodium, tribasique	10101-89-0	Non	S/O	Oui	Oui	No	No	Oui	No
nitrite de sodium	7632-00-0	Non	S/O	Oui	Oui	No	Oui	Oui	No

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	Present	Présent	(1)-164	KE-31380	Present	HSR003265
Phosphate de sodium, tribasique	10101-89-0	N/Av	Present	Présent	(1)-497	P/D	Present	HSR003711
nitrite de sodium	7632-00-0	231-555-9	Présent	Présent	(1)-483	KE-31546	Présent	HSR001286

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 11 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d'exposition biologiques pour 2017.
- 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2017 (CHEMpendium, RTECS, HSDB).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017
- 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017
- 7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 08/01/2017

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

CC152

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 08/01/2017

Page 12 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<p>Préparée pour: CEDA Industrial Services LP 2130 121 Avenue NE Edmonton, AB T6S 1B1 780-472-6766</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par CEDA Industrial Services LP et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et CEDA Industrial Services LP .n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autreproduit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et CEDA Industrial Services LP.

FIN DU DOCUMENT